

Bruxelles, le 30 juillet 2026
(OR. en)

7825/26
COR 2

DELECT 60
VETER 43
AGRILEG 71

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	29 juillet 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2026) 5593 final
Objet:	RECTIFICATIF du 28.7.2026 au règlement délégué de la Commission du 27 mars 2026 modifiant le règlement délégué (UE) 2020/686 en ce qui concerne l'infection par le virus de la fièvre catarrhale ovine (sérotypes 1-24), l'infection par le virus de la maladie hémorragique épizootique et la métrite contagieuse équine (<i>Taylorella equigenitalis</i>) [C(2026) 900]

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2026) 5593 final.

p.j.: C(2026) 5593 final



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 28.7.2026
C(2026) 5593 final

RECTIFICATIF

du 28.7.2026

au règlement délégué de la Commission du 27 mars 2026 modifiant le règlement délégué (UE) 2020/686 en ce qui concerne l'infection par le virus de la fièvre catarrhale ovine (sérotypes 1-24), l'infection par le virus de la maladie hémorragique épizootique et la métrite contagieuse équine (*Taylorella equigenitalis*)

[C(2026) 900]

RECTIFICATIF

au règlement délégué de la Commission du 27 mars 2026 modifiant le règlement délégué (UE) 2020/686 en ce qui concerne l'infection par le virus de la fièvre catarrhale ovine (sérotypes 1-24), l'infection par le virus de la maladie hémorragique épizootique et la métrite contagieuse équine (*Taylorella equigenitalis*)

[C(2026) 900]

Au considérant 5, deuxième phrase:

au lieu de: «15 juillet 2026»,

lire: «1^{er} novembre 2026».

Au considérant 5, quatrième phrase:

au lieu de: «15 juillet 2026»,

lire: «1^{er} novembre 2026».

Au considérant 5, cinquième phrase:

au lieu de: «15 juillet 2026»,

lire: «1^{er} novembre 2026».

Au considérant 9:

au lieu de: «15 juillet 2026»,

lire: «1^{er} novembre 2026».

À l'article 2, second alinéa:

au lieu de: «15 juillet 2026»,

lire: «1^{er} novembre 2026».